

Compte rendu de la séance du jeudi 24 novembre 2016

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Karine PASTRE, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Suzette BOUTONNET, Baptiste LAPEYRE, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Joséphine ROBERT

Absents ayant donné procuration : Marie-Thérèse CHAPELLE à Baptiste LAPEYRE, Roseline PRADEILLES à André ROUX, Gilles DUSSART à Karine PASTRE

Absents excusés : Christophe NOURRY, Séverine BARBESANT

Absents : Alain MALCLES, Gisèle BOUTIN, Cathy LACAS, Kévin DE CARVALHO

Secrétaire de la séance : Anne-Marie CAMPREDON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Délibération pour la signature de la convention avec la Communauté de Communes Florac Sud Lozère pour le reversement d'une partie de la dotation touristique

- Commission de la révision de la liste des impôts

Rajout de ces 2 points approuvés

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/10/2016

Approuvé à l'unanimité

2) Modifications des statuts de la communauté de communes Florac Sud Lozère

Avant la fusion au 1er janvier 2017, les communautés de communes doivent reprendre leurs compétences. L'indication de lieu précis dans les compétences est devenue interdite donc certaines compétences ont été reprises de manière plus générale

Vote 13 voix POUR

3) Amortissements

Suite à la création de la commune nouvelle Bédouès-Cocurès au 1^{er} janvier 2016,

Vu les durées différentes appliquées pour les amortissements des réseaux AEP entre la commune historique de Bédouès et celle de Cocurès

Vu qu'il est nécessaire d'harmoniser ces durées

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'harmoniser la durée des amortissements

Le conseil municipal décide d'amortir les réseaux AEP sur une durée de 50 ans

Vote 13 voix POUR

4) Décision modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7000.00	
6478	Autres charges sociales diverses	1300.00	
657358	Subv. fonct. Autres groupements	-1300.00	

7718	Autres produits except. opérat° gestion		7000.00
TOTAL :		7000.00	7000.00

Vote 13 voix POUR

5) Convention financière pour l'Office du Tourisme Cévennes Gorges du Tarn

La commune nouvelle reçoit une dotation touristique de 4 463 €. Une part (1 872€) de cette dotation va être reversée à la Communauté de Communes Florac Sud Lozère.

Vote 13 voix POUR.

6) Commission des impôts

Il faut de nouveau désigner une personne n'ayant pas son adresse fiscale sur Bédouès Cocurès. La nouvelle liste est approuvée.

Vote 13 voix POUR

7) Questions diverses

- Urbanisme : plusieurs demandes de Certificat d'urbanisme ont été déposées.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un terrain en vente à la Baume. En bas de ce terrain se trouve un lampadaire public. Monsieur le Maire propose d'acheter une bande de ce terrain pour élargir le chemin de La Baume et pour éviter de déplacer le lampadaire municipal. Le conseil donne un accord de principe. Ce dossier sera représenté à un prochain conseil.

- Régis JULIEN a fait une liste des travaux qui pourraient être faits en 2017

- Réfection du mur de la collégiale : à prévoir pour le budget 2017

- plusieurs devis ont été demandés pour du goudronnage : La Baume, La Gardette, Salièges, ...

- Véolia : les habitants de Cocurès se demandent à combien va être le prix de l'eau. Des remarques ont été faites à propos du relevé des compteurs fait par l'agent de Véolia.

- Déploiement de la fibre optique : La commune de Bédouès-Cocurès fait partie de la 1ère tranche au plan départemental pour le déploiement de la fibre optique. Une partie du coût sera pris en charge par la commune environ 70 000€.

- Suzette Boutonnet informe le conseil des problèmes de hauteur de haies privées qui débordent sur les chemins communaux et qui obstruent les lampadaires. Un courrier va être envoyé dans un premier temps aux propriétaires qui ont des haies trop hautes et qui cachent les lampadaires municipaux. Un article sera mis également dans « Les 7 Ponts » pour rappeler les règles applicables concernant la taille des haies.

Séance levée à 19h50

Vu le Maire

Vu la secrétaire.